



### Investissez dans la transition énergétique : Participez au développement du Parc éolien de BCMA (10)

La société Nouvergies a souhaité proposer aux citoyen·nes de participer à la construction du projet via la plateforme d'investissement responsable Enerfip. Cette levée de fonds d'un montant de 200.000 € pour le développement d'un parc éolien dans l'Aube ouvrira le mardi 23 janvier 2024 à 9 h 00. Cette initiative vise à permettre aux citoyens locaux de contribuer à la transition énergétique en finançant le développement de dix éoliennes, un pas important vers la réalisation des objectifs nationaux en matière d'énergie renouvelable.

#### Un projet vertueux et fédérateur ancré dans le territoire.

C'est au cœur du département de l'Aube, sur les communes de Braux, Chalette sur Voire, Magnicourt et Aulnay, que la société Nouvergies développe actuellement un parc éolien, constitué de 10 éoliennes d'une puissance unitaire de 55 MW. Une installation qui produira annuellement 145 GW/h, soit l'équivalent de la consommation énergétique de 30 à 40 000 foyers. Cette production décarbonée d'énergie permettra de préserver l'environnement en évitant le rejet dans l'atmosphère de plus de 35 000 tonnes de CO2 chaque année.

**PRODUCTION ANNUELLE ESTIMÉE**  
145 GW/h/an

**PUISSANCE DU PARC**  
55 MW

**DIMENSIONS DU PROJET**  
10 éoliennes

**COUVRE LES BESOINS DE**  
30 à 40 000 foyers.

#### LOCALISATION DU PROJET



[www.enerfip.fr/BCMA](http://www.enerfip.fr/BCMA)

## À propos



Précurseur dans les énergies renouvelables, entrepreneur et développeur de solutions innovantes, Nouvergies construit, depuis plus de 20 ans, des projets adaptés aux ressources du territoire. Nouvergies est une société familiale française, productrice d'électricité renouvelable (hydroélectricité, éolien, solaire), créée en 1999 par Jean-Claude Bourrelier fondateur des magasins Bricorama. NOUVERGIES entretient une relation de confiance avec ses partenaires. Plus d'information sur : <https://nouvergies.com>

# Investissez dans votre territoire

## Les habitants inclus dans les projets locaux d'énergies renouvelables.

Pour ce projet, la société Nouvergies invite les citoyens à prendre part au développement du parc éolien. La société Nouvergies a fait appel à la plateforme Enerfip pour la mise en place d'une levée de fonds de 200 000€, avec une exclusivité locale permettant aux habitants de placer une partie de leur épargne directement dans le parc éolien e BCM. Les habitants possèdent ainsi un réel moyen d'investir, dès 10 €, sur le territoire en devenant acteur du dynamisme économique local.

La campagne permettra de financer le développement du projet, avec pour objectif de relever et analyser le potentiel éolien du site de BCMA. L'étude permettra de finaliser l'étude de faisabilité pour la construction du futur projet de parc éolien.

OBJECTIF DE COLLECTE  
200 000 €

TITRE FINANCIER  
Obligation simple

MINIMUM DE SOUSCRIPTION  
10 €

MAXIMUM DE SOUSCRIPTION  
10 000 €

## Quand investir ?

À PARTIR DU

**23/24 janvier**

Aux personnes qui se rendront directement à la permanence animée par Enerfip.

À PARTIR DU

**25 janvier**

Habitants des communes de Aulnay, Braux, Chalette sur Voire et Magnicourt.

À PARTIR DU

**6 février**

Habitants de la Communauté de communes des Lacs de Champagne.

À PARTIR DU

**15 février**

Habitants des départements de l'Aube (10), de Côte-d'Or(21), de l'Yonne (89), de Seine-Et-Marne (77), de la Marne (51) et de Haute-Marne (52).

## Comment investir ?



VIA LE SITE  
ENERFIP.FR

Par carte bancaire  
ou par virement



LORS DES  
RENCONTRES

Par chèque, carte  
bancaire ou virement

Réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers, l'activité d'Enerfip est encadrée par des règles strictes. Afin de valider votre compte et vous permettre d'investir, vous devez nous fournir obligatoirement les documents suivants :

- » Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité,
- » Le dernier avis d'imposition,
- » Un relevé d'identité bancaire (RIB).

## S'informer

Lundi 22 janvier 2024 à 18h30

Apéritif d'information à la salle des fêtes de Chalette-sur-Voire

Mardi 23 janvier 2024 de 9h30 à 12h30

Permanence d'investissement à la Mairie de Chalette-sur-Voire

Mardi 23 janvier 2024 de 14h à 17h

Permanence d'investissement à la Mairie de Braux

Mercredi 24 janvier 2024 de 9h30 à 12h30

Permanence d'investissement à la Mairie de Magnicourt

Mercredi 24 janvier 2024 de 14h à 17h

Permanence d'investissement à la Mairie d'Aulnay



enerfip

<https://fr.enerfip.eu/laforce>

[fr.enerfip.eu](https://fr.enerfip.eu)

04 119 34 11

Enerfip est une plateforme agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en tant que Prestataire Européen de Services de Financement Participatif sous le N° FP-20222. Elle est immatriculée auprès de l'Organisme pour le Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le N° 15003274.

Investir présente un risque de perte partielle ou totale en capital et un risque de liquidité. Ce type de placement est une solution de diversification de votre épargne dont la performance prévisionnelle est déterminée et figée pour chaque projet. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Votre capital étant bloqué selon la période d'investissement de chaque projet, investissez seulement l'épargne dont vous n'avez pas besoin immédiatement.

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.